



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

Le 2 décembre 2024

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 27 novembre 2024, le règlement 347-2024 relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2025, abrogeant le règlement n° 339-2023, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 2 décembre 2024.

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier